

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 octobre 2015 à 19 heures

Date de Convocation : 15 octobre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 10

AUGIER Céline, CHIBOUT Nadia, DUMESTE Mireille, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien ;

Excusés représentés : M. AVARGUES Marcel a donné pouvoir à M. ROUX Frédéric, Mme FAURE Jeannine a donné pouvoir à Mme DUMESTE Mireille, M. RAVAUTE Daniel a donné pouvoir à M. TIRARD Jean-Pierre ;

Excusées: BREMOND-DICK Caroline, DARGER Y Viviane;

Effectif valable : 10 + 3 procurations /15 ;

Président de séance : DUMESTE Mireille, Maire ;

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Camille.

Séance du Conseil Municipal

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2015

DELIBERATIONS

1. Autorisation donnée au Maire de se constituer partie civile/ infraction d'urbanisme.

La mission juridique de la DDT a dressé un PV d'urbanisme pour une construction illégale en zone agricole. Elle demande à la commune de se constituer partie civile afin de pouvoir poursuivre le contrevenant. Mme le Maire précise que ce secteur, non exploité depuis longtemps, est boisé et classé en risque feu. Cette construction représente donc un danger.

Approbation à l'unanimité.

2. Décision modificative : virements de crédits pour régularisation d'écritures et inscription de recettes et de dépenses supplémentaires.

De nouvelles recettes (subventions notifiées) doivent être inscrites (15 000€ au 1322 et 5 925€ au 1321) ainsi que les dépenses afférentes soit 20 925€ au 2818 pour les travaux de restauration de l'église.

Un virement de crédits d'un montant de 5 000€ doit être effectué du 2318 au 2031 pour permettre le paiement des frais d'études des projets mairie et église.

Enfin, afin de permettre des régularisations d'écritures sur exercices antérieurs souhaitées par le Trésor public, des crédits doivent être ouverts en dépenses et en recettes au 1678, 758 et 1328. Ces régularisations n'impactent ni le budget, ni la trésorerie de la commune.

Approbation à l'unanimité.

3. Vote de subventions supplémentaires.

Mme le Maire propose au conseil de voter une subvention de 800€ pour l'USEP afin de participer au financement de la nouvelle activité « foot » qui profite aux enfants des trois communes du RPI.

Elle expose à l'Assemblée qu'une demande de financement pour l'acquisition d'un fauteuil roulant est parvenue en mairie. Une aide de 200€ ayant été votée en 2014 pour une demande similaire, elle propose de se conformer à l'avis de la commission communale d'action sociale et de voter une aide de 200€.

Approbation à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle la demande de subvention de 1000€ déposée par l'association « une Idée dans l'Air » en début 2015 en vue de proposer des actions en mémoire des morts de toutes les guerres. La subvention n'avait pas été octroyée car certains documents semblaient manquer. Le dossier étant complet à ce jour, et les actions en direction des Viensois ayant débuté, Mme le Maire propose de subventionner l'association à hauteur de 200€.

F. Roux rappelle que certaines associations viensoises n'ont pas obtenu de subventions en 2015. Le Maire précise que les subventions n'ont été octroyées que sur dossiers complets.

Approbation à la majorité :

1 vote + 1 procuration contre (F. Roux), 1 abstention + 1 procuration (J.P. Tirard)

8 voix + 1 procuration pour.

4. Vote d'une participation pour l'association Prévigrêle.

Mme le Maire demande au conseil de voter la participation d'un montant de 548€ pour l'association Prévigrêle au titre de 2015 puisque le service a été rendu cette année. Elle demande aux membres de l'assemblée de réfléchir à la poursuite ou non de l'adhésion à cette association à compter de 2016.

La question sera débattue lors d'un prochain Conseil.

Approbation à l'unanimité.

5. Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap).

La loi impose à chaque commune de mettre en place un agenda permettant de programmer la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public aux personnes en situation de handicap. La commune, dotée de 10 ERP (établissements recevant du public) a dû faire appel à un bureau d'études (Qualiconsult) pour réaliser le diagnostic des bâtiments pour un montant de 3 060€ TTC. Le rapport annonce un montant prévisionnel de travaux de 135 860€ à réaliser sur 6 ans. Ce montant va être ajusté.

Le conseil doit approuver le lancement de la procédure.

Approbation à l'unanimité.

6. Validation de la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et du réseau touristique de randonnée (PDIPR).

De nouveaux itinéraires de randonnée pédestre ont été créés depuis la validation du dernier PDIPR. Le Conseil Général, gestionnaire des sentiers de randonnée, demande donc aux communes de valider le nouveau PDIPR. Elles s'engagent ainsi à conserver aux chemins concernés un caractère ouvert au public pour la pratique exclusive de la randonnée pédestre, équestre et VTT, et à ne pas aliéner les sentiers inscrits au Plan Départemental ou à permettre leur substitution, d'une égale valeur qualitative et d'usage, afin d'assurer la continuité de l'itinéraire.

Approbation à l'unanimité.

7. Motion de soutien à l'action de l'Association de Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

La baisse massive des dotations de l'Etat met en péril les finances des collectivités tout en freinant l'investissement. Cette amputation de 30% des dotations a déjà provoqué une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014.

Les communes doivent alors procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable de la pression fiscale globale).

C'est pourquoi la commune de Viens soutient la demande de l'AMF pour que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

Approbation à l'unanimité.

**DECISIONS DU MAIRE, INFORMATIONS AU CONSEIL
ET QUESTIONS DIVERSES**

- Décision de préemption : Mme le Maire rend compte de sa décision de préemption d'une maison afin d'y installer la nouvelle mairie. Les vendeurs s'étant rétractés, l'acquisition n'a pu se faire. La décision est donc annulée.
- Point sur le projet église : le bureau d'études travaille sur le dossier de consultation des entreprises. L'appel d'offres va donc être lancé très prochainement.
- Projet de création de jardins partagés en partenariat avec les Amis de Viens et l'association Alpes de Lumière : dans le cadre d'un projet leader (financement par les fonds européens) un projet de création de jardins familiaux autour de l'église est à l'étude. Les amis de Viens et la commune vont communiquer rapidement sur cette question.
- Campagne de recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2016. Une information sera faite au moyen du bulletin municipal et du site de la mairie.
- Recrutement d'un nouvel agent: un adjoint technique à temps non complet (20 heures hebdomadaires) a été recruté en qualité de fonctionnaire stagiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h25.

Date d'affichage du présent compte rendu : le 29 octobre 2015.

Le Maire,
Mireille Dumeste.

